

LES CYCLES DE CONFERENCES – FORMATION DE LA C.N.A.D.A

La Chambre Nationale des Avocats en Droit des Affaires vous propose un nouveau cycle de Conférences dans le cadre de la Formation Continue Obligatoire des Avocats

VENDREDI 25 JANVIER 2019

85 rue Anatole France – 92300 LEVALLOIS PERRET
(Métro "Anatole France")

LA LOI DE FINANCES 2019

LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2018

LE PRELEVEMENT Á LA SOURCE

- 9 H 00 **Accueil des participants**
- 9 H 30 **La loi de Finances 2019** (*Journal officiel du 30/12/2018*)
- Conférence animée par :
- Maître Marc MERMOZ – Avocat Fiscaliste au Barreau de PARIS
- 13 H 00 **Déjeuner (facultatif)**
- 14 H 30 **La loi de finances rectificative pour 2018** (*Journal Officiel du 11-15 /12/2018*)
- Le prélèvement à la source**
- Conférence animée par :
- Maître Jean-Philippe BARRANDON – Avocat Fiscaliste au Barreau de PARIS, Professeur de droit fiscal à l'Université Paris-Ouest La Défense
- Maître Marc MERMOZ – Avocat Fiscaliste au Barreau de PARIS
- 17 H 30 **Fin**

PRECISIONS

Vous pouvez assister à une seule demi-journée de formation selon vos préférences.

1–**Tarif** = pour les non adhérents à la CNADA, 80 euros pour une demi-journée et 130 euros pour la journée entière - pour les adhérents, 60 euros pour la demi-journée et 100 euros pour la journée entière -

2–**Organisme de formation n° 11755708675 la CNADA vous délivrera une attestation de présence pour votre Barreau.**

3–Un déjeuner est proposé au prix de 45 € par personne.

4–L'inscription est **UNIQUEMENT POSSIBLE PAR CORRESPONDANCE** avec règlement par chèque à l'ordre de CNADA, adressé avec l'inscription au **Cabinet BOUSSUARD LE CREN – BELEM Avocats - 19 rue Godot de Mauroy – 75009 PARIS**

5- **Inscription et règlement à faire le 21 janvier 2019 au plus tard** - Nombre de place limité, n'attendez pas pour vous inscrire

6-A défaut de prévenir la CNADA 48 h avant la formation par mail à contact@sblcavocat.net vous ne pourrez pas être remplacé par un confrère figurant sur une liste d'attente, et il ne pourra pas y avoir de remboursement.

BULLETIN RÉPONSE

à retourner pour le 21 JANVIER 2019

NOM et prénom.....
Dénomination sociale... ..
Adresse.....
Téléphone.....Fax.....Courriel.....

assistera à la journée complète et verse la somme de 130 € par personne (100 € pour les adhérents CNADA) pour une journée complète

Non adhérent 130 € x = €
Adhérent 100 € x = €

assistera à la demi-journée et verse la somme de 80 € par personne (60 € pour les adhérents CNADA) pour une demi-journée

Non adhérent 80 € x = €
Adhérent 60 € x = €

participera au déjeuner du 25 janvier 2019 (45 € par personne)

seul(e)
 accompagné(e) de..... personne(s)
 45 € x= € par chèque joint

La prise en charge par le F.I.F.P.L. doit être demandée en ligne sur <http://www.fifpl.fr>.
N° d'agrément de l'organisme : **11755708675**

La CNADA collecte ces informations pour traiter votre demande d'inscription, s'il y a lieu, à ces Conférences et au-delà pour vous tenir informé des Conférences suivantes (par mail seulement). Les informations ne sont pas communiquées à des tiers. Ces données sont conservées tant que vous ne demandez pas votre désinscription. Conformément à la loi du 4 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel vous concernant que vous pouvez exercer auprès de la CNADA

Fait à

Le

Signature :

NB : si vous déjeunez, veuillez faire parvenir votre règlement avec votre bulletin d'inscription.